

COMMUNIQUÉ

Florence Bergeaud-Blackler et autres : les musulmans ne sont ni un fonds de commerce, ni un tremplin de carrière

Dans son communiqué de presse diffusé le 13 mai 2024, le CFCM a alerté sur les risques liés à la prolifération et à l'utilisation abusive et extensive de certaines notions floues et mal définies telles que « islamosphère » et « frérosphère »; et a appelé tous les acteurs du débat public à s'en tenir à un langage clair.

Le jour même, Florence Bergeaud-Blackler a réagit, comme à son habitude, par une charge grave et mensongère contre le CFCM en l'accusant de lui « **coller une cible dans le dos** ». Elle ajoutera, en postant une photo du vice président du CFCM : « **C'est ce monsieur Abdallah Zekri du CFCM qui place depuis plusieurs mois des cibles dans mon dos** ». Depuis, monsieur Zekri a subi un flot de haine, d'insultes et de menaces sans précédent.

Le CFCM tient à rappeler que monsieur Zekri ne s'est jamais exprimé à son sujet ! Quant au CFCM, il ne fait qu'user de son droit légitime de répondre à certaines de ses divagations et à lui apporter la contradiction. D'autant plus qu'il le fait tout en ayant, dans son communiqué du 2 janvier 2024, condamné fermement les menaces dont elle fait l'objet et en réaffirmant son attachement profond à la liberté d'expression.

Or, force est de constater que depuis des mois, elle ne cesse de s'en prendre au CFCM et à quasiment toutes les institutions musulmanes de France en tenant des propos outranciers et délirants et en adoptant une approche complotiste et paranoïaque de la société.

En endossant le costume d'activiste et d'influenceuse des réseaux sociaux et en adoptant les « codes » utilisés par des polémistes, notamment d'extrême droite, elle est sortie du champs de la recherche universitaire pour rejoindre la longue liste de tous ceux qui souhaitent occuper l'espace médiatique, s'enrichir et gagner en notoriété sur le dos des musulmans. Ces derniers ont l'impression d'être devenus un « fonds de commerce » et un tremplin professionnel pour des individus opportunistes, souvent sans autre compétence que de savoir surfer sournoisement sur la peur de tout ce qui est musulman.

Avant cette « reconversion », les travaux de F. Bergeaud-Blackler étaient déjà fortement critiqués et remis en question par ses pairs dans le monde universitaire, notamment concernant sa méthodologie. Elle-même en avait fait le constat en écrivant, le 5 mai 2024 : « **J'ai le sentiment que mon travail quasiment interdit de diffusion à l'Université, a en revanche, convaincu au delà** » et « **J'espère que j'aurai un jour un salaire décent et une équipe de recherche** ».

Cela, n'est pas sans nous rappeler le naufrage du fonds Marianne destiné à lutter contre la radicalisation. Ce naufrage, n'a pas encore révélé tous ses secrets, néanmoins, il a mis en lumière les failles que certains « pseudo spécialistes » de l'islam ont pu exploiter à leur profit discréditant la lutte nécessaire et légitime contre l'extrémisme se réclamant de l'islam.

Le CFCM continuera d'apporter toute sa contribution à cette lutte tout en appelant à ne pas oublier le combat contre les autres extrémismes qui ont aussi pignon sur rue dans notre pays.

Nous devons garder en mémoire l'attaque par arme à feu commise contre la mosquée de Bayonne ainsi que les nombreuses tentatives d'incendies de mosquées. Celle qui a visé récemment la Mosquée de Morlaix alors que les fidèles se trouvaient à l'intérieur aurait pu provoquer un carnage.

N'oublions pas non plus que le tueur de Christchurch en Nouvelle Zélande qui a fait 51 victimes parmi les fidèles de deux mosquées, a déclaré s'être inspiré de la théorie du grand remplacement promue par des membres de l'extrême droite française. Certains de ces membres, condamnés à plusieurs reprises pour incitation à la haine contre les musulmans, continuent malheureusement de bénéficier de tribunes médiatiques de grande écoute.

Grâce à la vigilance des services de police et de renseignement plusieurs tentatives d'attentats contre les musulmans sont déjouées chaque année. Par exemple, en novembre 2023, un homme a été condamné à 9 ans de prison pour un projet de tuerie de masse. Sans oublier le groupe d'ultra droite qui avait pour projet d'empoisonner des produits alimentaires halal.

Loin de toute posture victimaire, le CFCM continuera d'alerter sur les atteintes dont les musulmans de France font l'objet et se réserve le droit de saisir les juridictions compétentes à chaque fois qu'il l'estimera nécessaire. Il œuvrera avec constance et responsabilité pour que l'État de droit qui est le nôtre, fort de ses principes, tienne ses promesses pour tous les citoyens quelle que soit leur religion ou conviction.

Paris, le 18 mai 2024

Le Conseil Français du Culte Musulman